

Interpellation

Mise à disposition de nos diverses salles.

Lors de notre dernière séance du Conseil communal j'ai proposé un postulat lié à la mise à disposition des salles de notre commune. Le Conseil Communal avait souhaité que je revienne avec une interpellation. C'est chose faite.

Notre commune dispose de nombreuses salles. Celles-ci sont réparties à divers endroits tel que le Château, Castelmont, Piscine, bâtiment de la grande salle avec la grande salle, la petite salle au rez-inférieur, petite salle en haut, etc. De plus il y a encore des salles diverses comme par exemple celle utilisée pour le bureau de vote, des salles dans les écoles, des salles pour quartier solidaire et encore dans l'abri PC du Grand-Pré ou le refuge.

Toutes ces salles sont mises à disposition de différents usagers tels que le Conseil communal, les commissions du conseil communal, les partis politiques, les associations et encore bien d'autres.

Elles sont très très demandées. Elles sont parfois tellement demandées qu'il est impossible d'en obtenir. Par exemple, en plus de 10 ans mon parti politique n'a pu obtenir une salle que 2 fois.

Durant notre première législature, lorsque j'avais demandé à pouvoir organiser des séances préparatoire à Castelmont on m'avait répondu qu'on ne souhaitait pas prêter de salle à ce Parti. Par la suite, lorsque j'étais Président du Conseil, j'avais obtenu à l'arrachée une salle un samedi après-midi, mais on m'avait tout d'abord répondu que c'était un week-end de votation et que tout Castelmont était réservé durant tout le week-end pour le dépouillement. Ce n'est qu'en insistant et en précisant qu'étant président du bureau de dépouillement je trouvais que l'usage d'une salle durant 2 heures le samedi ne perturberait pas le dépouillement du dimanche, que j'avais obtenu la précieuse autorisation.

A plusieurs reprises notre commission des finances est restée sans toit. Elle a dû se réunir parfois chez l'un de ses membres et aussi plusieurs fois au bistrot.

En rentrant du bistrot où avait dû siéger la commission des finances, j'ai constaté que des salles étaient visiblement inoccupées car elles n'étaient pas éclairées.

La réticence à mettre à disposition des salles est telle que, même après avoir proposé mon postulat lors de notre dernière séance du Conseil, alors qu'on aurait pu penser en entendant les propos de la Municipalité que le postulant voyant des problèmes où il n'y en a pas, la COFIN s'est vue refuser une salle. Alors que le 1^{er}

mai n'est pas un jour férié, l'administration communale était fermée et fort de ce motif, la mise à disposition de salle est exclue, en tout cas pour la COFIN.

Mieux encore, pour le vendredi 5 mai, une séance commune entre la COFIN et la COGEST était à l'agenda. La présente de la COFIN et le président de la COGEST avaient tous les deux réservé une salle à Castelmont. Et bien, les commissaires ont trouvé porte close et ont dû aller siéger encore une fois au bistrot alors que de très nombreuses salles étaient inoccupées. Nous avons pourtant dépensé une fortune pour la mise en œuvre d'un coûteux système de contrôle d'accès.

J'ai donc investigué un peu, posé des questions et je sais désormais que l'attribution des salles se fait de manière frileuse :

- la salle de réunion de la piscine n'est que très peu utilisée selon l'aveu des personnes rencontrées durant les travaux de la COFIN. La COFIN y a suivi un cours traitant de la comptabilité communale et a pu après le cours y organiser sa séance
- lorsque nous sommes dans un week-end de dépouillement l'entier de Castelmont est déclaré indisponible tout le week-end, voir même pour le lundi qui suit si celui-ci tombe sur le jour où les syndicats organisent des défilés et des manifestations.
- Quand rien d'autre n'est libre, il n'est pas concevable de sortir une table et 8 chaises pour se réunir à la grande salle ou au rez-inférieur de celle-ci.
- lorsqu'un cours a lieu sur deux jours, la ou les salles sont déclarées indisponibles également le soir, alors qu'il ne s'y passe rien.

Il est dommage de laisser des salles si précieuses inoccupées alors que le besoin est réel et comme il n'est pas acceptable qu'une commission de contrôle se retrouve à siéger au bistrot.

Par cette interpellation, je demande à la Municipalité de nous dire :

- Pourquoi ne pas répondre en priorité à la demande de ses propres organes pour la mise à disposition de salle de réunion ?
- Selon quels critères les salles sont-elles attribuées ?
- Pourquoi ne pas répondre à la demande générale en salle de réunion en engageant plus généralement tous les locaux existants, par exemple ?
 - o Salles de Castelmont
 - o Salles du Château
 - o Salle de la piscine de la Fleur de Lys

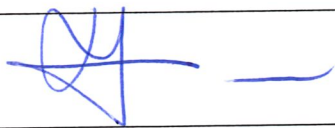
- Grande salle, salle du rez de la Grande salle, salle du 1^{er} étage
- Etc.
- Pourquoi ne pas faire libérer les salles durant les tranches horaires de non utilisation afin de les mettre à disposition d'autres usagers (par exemple en soirée si un cours a lieu seulement en journée ou le samedi lorsque le dépouillement a lieu le dimanche) ?
- Pourquoi le système de contrôle d'accès que nous avons installé à grand frais ne permet-il pas de déverrouiller les accès aux salles durant les heures ou jours où l'administration communale ne travaille pas ?

D'avance, je remercie notre exécutif pour la bienveillance avec laquelle il traitera la présente interpellation.

Prilly, 9 mai 2017.

Fabien Deillon

Conseiller communal UDC

Nom	Prénom	Signature
BOLDÉA	Livio	
Hanisch	Youri	
Deillon-Kerner	Monica	
Kichenberger	Claudio	
FAVRE	Jean-Jacques	